



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2006

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 32 (A/61/32)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 32 (A/61/32)

Rapport du Comité des conférences pour 2006



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	1–9	1
A. Composition	1	1
B. Bureau	2–3	1
C. Organisation des travaux	4–6	1
D. Programme de travail	7–8	2
E. Participation d'observateurs	9	2
II. Calendrier des conférences et réunions	10–36	3
A. Questions ayant trait au calendrier approuvé pour 2006 et aux demandes présentées entre les sessions en vue de dérogations au calendrier	10–14	3
B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2007.	15–18	5
C. Gestion des réunions et amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	19–31	5
D. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	32–33	10
E. Plan-cadre d'équipement : incidence des travaux (Stratégie IV, exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège pendant leur déroulement	34–36	11
III. Gestion intégrée à l'échelle mondiale	37–41	12
IV. Questions relatives à la documentation et aux publications	42–52	14
A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents	42–48	14
B. Établissement des comptes rendus analytiques	49–52	16
V. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	53–74	18
 <i>Annexes</i>		
I. Projet de résolution		25
II. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2007		32
A. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2007		34
B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session		56
C. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, 2007		57

Chapitre premier

Questions d'organisation

A. Composition

1. Dans sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé de maintenir le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément à cette résolution, le Comité était composé en 2006 des États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Burundi, Chine, Égypte, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Malaisie, Mexique, Népal, Nigéria, Philippines, République arabe syrienne, Roumanie et Sénégal.

B. Bureau

2. À sa session d'organisation de 2006, le Comité a élu, pour 2006, le Bureau suivant :

Présidente :

Nonye Udo (Nigéria)

Vice-Présidents :

Enno Drogenik (Autriche)

Laura Onisii (Roumanie)

Mhd. Najib Elji (République arabe syrienne)

Rapporteur :

Diego Simancas (Mexique)

3. À la même session, le Comité a décidé en principe que le Président procéderait à des consultations officieuses en vue de déterminer la composition du Bureau du Comité en 2007.

C. Organisation des travaux

4. À sa session d'organisation (474^e séance), tenue le 11 mai, le Comité a décidé de suivre les directives adoptées en 1994 et 1995 en ce qui concerne l'examen des demandes présentées entre les sessions en vue de dérogations au calendrier des conférences approuvé et de se réunir selon les besoins pour examiner les propositions ayant trait au calendrier des conférences et des réunions pendant les sessions de l'Assemblée générale.

5. Le Comité a tenu sa session de fond du 11 au 15 septembre 2006 (475^e à 482^e séances).

6. Des représentants du Secrétariat ont pris la parole devant le Comité, à sa session d'organisation. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pris la parole devant le Comité à la séance d'ouverture de sa session de fond et a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/61/129).

D. Programme de travail

7. À sa session d'organisation de 2005, tenue le 25 mars 2005, le Comité avait prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 2006, un projet d'ordre du jour pour 2006. À sa 474^e séance, le 11 mai 2006, le Comité a adopté l'ordre du jour proposé (A/AC.172/2006/1) et a prié le Secrétariat de lui présenter un projet d'ordre du jour pour 2007 à sa session d'organisation de 2007.

8. Afin de donner des avis plus pertinents à l'Assemblée générale, le Comité a décidé de lui recommander pour adoption les éléments d'un projet de résolution tenant compte du débat de fond qui a eu lieu au Comité, de manière à faciliter l'examen de la question par l'Assemblée.

E. Participation d'observateurs

9. Les États Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Afrique du Sud, Finlande, Inde, Japon, Portugal et Saint-Siège.

Chapitre II

Calendrier des conférences et réunions

A. Questions ayant trait au calendrier approuvé pour 2006 et aux demandes présentées entre les sessions en vue de dérogations au calendrier

10. Dans sa résolution 60/236 A du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2006 et 2007, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences et modifié ultérieurement par des décisions prises par l'Assemblée à sa sixième session. Le calendrier approuvé a été publié sous la cote A/AC.172/2006/2.

11. À sa 373^e séance, tenue le 26 août 1994, le Comité avait décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions seraient désormais examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

12. À sa 379^e séance, tenue le 23 mars 1995, le Comité était convenu que le Secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau du Comité, prendre une décision sur les modifications proposées au calendrier n'ayant pas d'incidence sur le budget-programme.

13. À sa session de fond de 1995, le Comité avait décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions et qui viseraient à changer le lieu d'une réunion seraient renvoyées aux membres pour approbation. Les demandes de dérogation concernant d'autres types de modification seraient, comme le Comité en avait décidé à sa session de fond de 1994, examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

14. On trouvera ci-après la liste des demandes présentées en 2006 et préconisant soit le changement d'un lieu de réunion soit des sessions ou des séances supplémentaires, ainsi que les décisions prises au sujet de chaque demande par le Comité.

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Décision prise</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Modifier les dates des sessions des premier et deuxième trimestres comme suit : du 14 février au 13 avril et du 2 au 30 mai 2006, compte tenu de la nécessité d'examiner dans les délais les plus brefs plusieurs documents concernant la réforme et des retards concernant les budgets de plusieurs opérations de maintien de la paix. Pas de réunions supplémentaires.	Demande approuvée

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Décision prise</i>
Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Tenir la quarante-septième session du Conseil du 21 au 23 juin 2006 à Genève plutôt qu'à New York afin de donner aux membres la possibilité de s'entretenir avec les participants à la Conférence du désarmement. Étant donné que le Conseil fait aussi fonction de Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, la tenue de la session à Genève permet aux membres du Conseil d'avoir des contacts étroits avec le personnel de l'Institut.	Demande approuvée
Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères	Tenir sa première session du 27 novembre au 1 ^{er} décembre 2006 à Genève plutôt qu'à New York afin de donner aux membres la possibilité de s'entretenir avec les participants à la Conférence du désarmement des questions d'actualité en matière de désarmement. Les services de conférence de Genève ont confirmé que les réunions pouvaient être financées au moyen des ressources existantes.	Demande approuvée
Commission de la population et du développement	Prévoir une séance supplémentaire pour permettre à la Commission d'achever ses travaux et d'adopter et soumettre en temps voulu son rapport à la session de fond du Conseil économique et social.	Demande approuvée
Commission de la condition de la femme	Prévoir une séance supplémentaire pour permettre à la Commission de se prononcer sur la partie restante de son rapport et d'achever ainsi les travaux de sa cinquantième session, ce qu'elle n'avait pu faire, faute de temps, le dernier jour de la session. Les services seront financés au moyen des ressources existantes.	Demande approuvée
Comité de l'information	Prévoir une séance supplémentaire pour permettre au Comité d'examiner le Cadre stratégique du Département de l'information pour 2008-2009, ce qu'il n'avait pu faire durant la session ordinaire, le document n'ayant pas été préparé à temps. Les services seront financés au moyen des ressources existantes.	Demande approuvée Une délégation s'est dissociée de la décision du Bureau.
Commission du développement social	Prévoir une séance supplémentaire pour que la Commission puisse achever les travaux de sa quarante-quatrième session. Les services seront financés au moyen des ressources existantes.	Demande approuvée
Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées	Prévoir une séance supplémentaire pour que le Comité puisse adopter le projet de convention tel que révisé par le comité de rédaction. Les services ne seront pas requis, le Comité ayant achevé ses travaux dans les délais impartis.	Demande approuvée

B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2007

Introduction et aperçu général

15. À sa 475^e séance, le 11 septembre 2006, le Comité a examiné le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2007 (A/61/129/Add.1), qui indique les changements intervenus pour la seconde année de la période biennale depuis l'adoption du calendrier biennal.

Examen de la question

16. Les délégations ont fait valoir que le Comité avait un rôle à jouer pour ce qui est d'assurer une gestion efficace des conférences et réunions des Nations Unies car il lui revient d'examiner quant au fond toutes les questions touchant la gestion des conférences.

17. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait tenu compte des dispositions visées dans la résolution 60/236 de l'Assemblée générale concernant le vendredi saint orthodoxe et les fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha. Il a constaté que, pour de nombreuses réunions inscrites dans le calendrier, seuls figuraient le mois et le nombre de jours, sans dates exactes, ce qui nuisait à l'efficacité de la gestion des réunions. Compte tenu de ces imprécisions, les membres du Comité souhaitaient savoir s'ils pourraient réexaminer un point précis porté au calendrier dans le cas où un chevauchement regrettable risquerait d'engendrer un problème de participation. De plus, des renseignements ont été demandés sur les règles régissant le service des consultations officieuses de certains organes.

18. Le représentant du Secrétariat a répondu que, dans la plupart des cas, le Secrétariat avait déjà une idée relativement précise des dates auxquelles se tiendraient vraisemblablement les réunions portées au calendrier, même si les organes concernés avaient souhaité réserver leur décision finale. Le Bureau du Comité serait informé de toute autre modification apportée au calendrier et l'on s'attaquerait énergiquement aux problèmes qui pourraient se poser. Le service des séances officieuses était assuré en fonction des disponibilités et aucun effort n'était ménagé pour dispenser en temps voulu les services requis aux comités préparatoires.

C. Gestion des réunions et amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et consultations avec des organes à propos de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

Introduction et aperçu général

19. À ses 475^e et 476^e séances, le 11 septembre, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, qui contient des données statistiques et une analyse de l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui s'étaient réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2005 (A/61/129, par. 14 à 23 et annexe I).

Le taux d'utilisation global dans les quatre lieux d'affectation a augmenté, passant de 83 % en 2004 à 85 % en 2005. Cette augmentation, qui s'explique par l'amélioration du taux d'utilisation à New York où la barre des 80 % a été dépassée pour la première fois, a largement compensé la légère diminution enregistrée dans les autres lieux d'affectation.

20. La Présidente du Comité a présenté un rapport oral sur les consultations qu'elle avait tenues avec les huit organes intergouvernementaux ayant fait des ressources qui leur étaient allouées une utilisation inférieure à la norme applicable à ces ressources pendant les trois dernières sessions. En 2006, trois de ces organes avaient atteint ou dépassé la barre des 80 %, marquant ainsi un progrès que les interlocuteurs de la Présidente du Comité avaient imputé à la poursuite des consultations et à d'autres efforts visant à accroître les taux d'utilisation. Ses consultations avaient eu pour but de trouver un juste équilibre entre la nécessité de garantir l'efficacité des travaux de fond et l'utilisation rationnelle des services de conférence en recensant, au cas par cas, les principaux facteurs qui contribuent à la faiblesse des taux d'utilisation et en recherchant des moyens efficaces qui permettent d'améliorer ces taux. Les réunions avaient été conduites dans un esprit de coopération et de dialogue constructif, compte tenu des spécificités propres aux organes concernés. Les méthodes de travail de ces organes variaient considérablement, de sorte qu'il n'a pas été possible de leur appliquer un même remède. La Présidente avait conclu que certains des organes sous-utilisant leurs ressources pourraient tenir moins de réunions avec les services d'interprétation pour achever leurs travaux et, en fait, certains avaient pris de telles mesures ou ont manifesté l'intention de le faire. La Présidente a aussi préconisé le recours à des solutions éprouvées : par exemple, prévoir avec une plus grande précision le nombre de séances devant bénéficier de services d'interprétation; ouvrir les séances à l'heure, et abandonner la règle du quorum; aborder l'examen d'autres questions ou tenir des consultations officieuses; éviter d'annuler les séances à la dernière minute; et tirer pleinement parti de la possibilité de tenir des consultations officieuses ou d'affecter des services aux réunions de groupes régionaux.

21. Forte de son expérience, la Présidente a proposé une triple démarche. Le Comité des conférences et son président, agissant en son nom, devraient tenir des consultations avec les présidents, notamment les nouveaux présidents, et les informer des directives et recommandations relatives à l'utilisation des services de conférence; le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence devrait maintenir son approche proactive avec les « sous-utilisateurs » au stade de la planification; et les organes intergouvernementaux devraient mieux planifier et organiser leurs travaux en se montrant plus réalistes lorsqu'ils demandent des services de conférence.

22. Le Comité s'est félicité de l'augmentation du taux d'utilisation global. D'aucuns ont fait valoir que les consultations que la Présidente tenait avec les organes sous-utilisateurs comptaient parmi les instruments les plus utiles dont ait disposé le Comité. Certains ont souligné que, pour éviter tout malentendu, les consultations devaient se tenir non seulement avec les secrétariats des organes concernés mais aussi avec leur président et leur bureau. S'il était souhaitable de faire en sorte que les services de conférence soient utilisés de la manière la plus rationnelle, il ne fallait pas pour autant perdre de vue les besoins des organes intergouvernementaux. De nombreux facteurs à l'origine de la diminution du nombre de services de conférence disponibles échappaient au contrôle des organes

concernés. Certains membres ont jugé paradoxal le fait que New York ait le taux d'utilisation le plus faible de tous les lieux d'affectation alors que les possibilités de réaffectation des ressources non utilisées y sont les plus grandes.

23. Répondant à des demandes d'éclaircissement, un représentant du Secrétariat a brièvement décrit la méthode de calcul des indicateurs utilisés, qui, les années précédentes, avait été approuvée par le Comité : ratio des séances, indices de fiabilité de la planification et taux d'utilisation. Le taux d'utilisation est un outil d'autant plus valable qu'il est calculé de la même manière dans les quatre lieux d'affectation et qu'il a été le premier indicateur de ce type à être automatisé. Comme New York est le lieu d'affectation où il est le plus probable que des services non utilisés par suite de l'annulation de réunions puissent être réaffectés au profit d'un organe apparenté, on a ajouté, pour faciliter les comparaisons, une colonne indiquant le taux d'utilisation qui serait obtenu si on ne prenait en compte que les services réaffectés à des organes apparentés. L'échantillon d'organes qui figure à l'annexe I du document A/61/129 comprenait tous les organes qui s'étaient réunis régulièrement et excluait la plupart des comités spéciaux et des groupes d'experts. En dépit de tous les facteurs extrinsèques qui pourraient entrer en ligne de compte, un organe intergouvernemental qui, année après année, afficherait des taux d'utilisation faibles aurait de bonnes chances d'améliorer ses résultats par le biais de consultations.

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Introduction et aperçu général

24. À sa 476^e séance, le 11 septembre, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à la prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres (A/61/129, par. 25 à 33). Le pourcentage de réunions ayant bénéficié de services d'interprétation avait augmenté, passant de 85 % en 2004 à 87 % en 2005. Toutefois, les services d'interprétation offerts à ces groupes avaient continué d'être fournis en fonction des disponibilités, et leur prestation avait dépendu dans une large mesure de l'annulation de réunions inscrites au calendrier. Or, l'amélioration du taux d'utilisation global des services de conférence risquait effectivement de priver d'autant les réunions des groupes régionaux de ces services. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/236 B, le Secrétariat avait proposé deux solutions pour résoudre ce problème. La première était de réserver chaque semaine des services pour les organes pouvant y prétendre « selon les besoins », et de les réaffecter aux groupes régionaux si les organes y ayant droit n'y faisaient pas appel. La seconde consistait à affecter spécialement des ressources au service des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres dans le but de réduire les aléas de la prestation de services à celles-ci; et nécessitait une intervention de l'Assemblée.

Examen de la question

25. Compte tenu de l'importance des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour le bon déroulement des sessions des organes intergouvernementaux, le Comité s'est félicité de l'existence dans le rapport de suggestions concrètes. Certains membres ont constaté avec préoccupation que si le

pourcentage des réunions ayant bénéficié de services d'interprétation était plus élevé qu'en 2004, il restait cependant inférieur aux niveaux atteints au cours de périodes examinées précédemment. Certaines délégations étaient d'avis que seules l'affectation spéciale de ressources et une programmation dans le calendrier permettraient de résoudre le problème, mais en l'absence d'un consensus dans ce sens, elles voulaient bien que la première solution proposée soit mise à l'essai. Il a également été dit que cette solution n'entraînerait qu'une surestimation des services de conférence mis à la disposition des organes pouvant y prétendre « selon les besoins » et un déclin de leurs taux d'utilisation; le Secrétariat devrait plutôt continuer d'encourager les organes dont les réunions étaient inscrites dans le calendrier des conférences à tenir compte des besoins des groupes régionaux dans leurs programmes de travail et à sacrifier par exemple une réunion par semaine au profit d'un groupe régional travaillant dans un domaine connexe. Le Secrétariat a cependant noté que cette initiative n'avait apparemment pas eu de véritable effet. En outre, les groupes régionaux devaient parfois tenir des réunions sans lien direct avec les travaux d'un comité donné. Il a été demandé de préciser si la première solution nécessiterait des ressources supplémentaires.

26. Un représentant du Secrétariat a expliqué que les organes pouvant prétendre à des services « selon les besoins » étaient ceux qui y avaient droit à titre permanent mais n'avaient pas arrêté les dates de leur session, comme les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et d'autres, qui apparaissaient dans les dernières pages du calendrier. Étant donné que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité avaient augmenté le nombre de leurs réunions, ces organes ne pouvaient plus bénéficier de services en cas d'annulation de réunions de l'organe dont ils relevaient, et le Secrétariat était donc contraint de prévoir des services pour un certain nombre de réunions par semaine des organes pouvant y prétendre « selon les besoins ». Si ces services devaient ne pas être utilisés, ils pourraient bénéficier aux réunions des groupes régionaux. Il n'était pas nécessaire de prévoir de nouvelles ressources budgétaires.

3. Office des Nations Unies à Nairobi

Introduction et aperçu général

27. À sa 476^e séance, le 11 septembre, le Comité des conférences a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/61/129, par. 34 à 36). Il a entendu un rapport oral du Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sur sa récente visite à l'Office. Le Sous-Secrétaire général, nommé récemment, avait choisi d'effectuer sa première visite hors du Siège au seul Office des Nations Unies situé dans un pays en développement; il y avait été impressionné par le professionnalisme de l'équipe et par ses bons résultats obtenus dans des circonstances difficiles. Bien qu'elle ait dû faire appel à des fonds extrabudgétaires pour 50 % de son financement, la Division des services de conférence était très bien gérée et l'esprit d'équipe était bon. Toutefois, contrairement à ce qui se passait dans les trois autres lieux d'affectation, les fonctions liées à la planification centrale et à la coordination étaient uniquement financées par des fonds extrabudgétaires. Les services kenyans de police diplomatique contribuaient pour une large part à renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et les autorités apportaient, de nombreuses autres manières, un important soutien à l'Office, dont elles appréciaient la présence.

28. D'importantes réunions étaient prévues dans un prochain avenir, qui permettraient de tester les limites des installations de conférence. L'utilisation de l'équipe d'interprétation était passée à 53 %, encore que ce chiffre n'indique pas les fonctions exercées à l'étranger. L'Office avait répondu positivement aux groupes régionaux chaque fois qu'ils avaient demandé l'organisation de réunions avec des services d'interprétation. Il y avait encore des problèmes pour pourvoir les postes d'interprète vacants, en particulier pour l'arabe. Aucun des candidats reçus au dernier examen d'interprétation pour la langue arabe ne souhaitait travailler à Nairobi. On a estimé que l'organisation d'un concours ciblé pour Nairobi ne serait pas utile à l'heure actuelle et qu'on pourrait envisager d'autres solutions d'abord. Par exemple, un candidat qui avait presque réussi l'examen avait été recruté pour une période de 11 mois à Nairobi et subissait une formation dans l'espoir qu'il réussirait l'examen lors d'un second essai. Il n'y avait malheureusement aucun candidat interne pour le nouveau poste d'informaticien de la classe P-3.

Examen de la question

29. Des renseignements supplémentaires ont été donnés sur le groupe chargé de la protection diplomatique et le comité de liaison sur les questions de sécurité créés par les autorités kenyanes afin de collaborer avec l'ONU, et l'engagement du Gouvernement en faveur de la sécurité du personnel de l'ONU a été salué. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait de traiter de façon équitable l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme l'un des quatre principaux lieux d'affectation des Nations Unies. D'aucuns ont noté avec satisfaction qu'en 2005, toutes les réunions des organes ayant leur siège à Nairobi s'y étaient bien déroulées, conformément à la règle qui veut que les organes se réunissent dans la ville où ils ont leur siège. Certaines délégations se sont inquiétées du fait qu'aucun financement prévisible n'avait été mis en place pour la planification centrale et la coordination. Plusieurs délégations ont estimé que l'organisation d'un examen spécial pour Nairobi pourrait s'avérer utile. Il a été décidé que la question des postes vacants pourrait être examinée directement avec le représentant des services de conférence à Nairobi en vidéoconférence le 13 septembre. Plusieurs délégations se sont déclarées disposées à aider le Secrétariat à organiser un concours pour pourvoir les postes d'interprète vacants pour l'arabe à Nairobi.

4 Amélioration de l'utilisation des installations du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction et vue d'ensemble

30. À sa 476^e séance, le 11 septembre 2006, le Comité des conférences a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le calendrier des conférences décrivant les mesures prises pour améliorer l'utilisation des installations du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (A/61/129, par. 37 à 40). Le Sous-Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences s'est rendu récemment au siège de la CEA et a indiqué que la situation concernant l'utilisation du centre de conférences s'était améliorée considérablement depuis 2005, année durant laquelle les conditions de sécurité à Addis-Abeba avaient entraîné l'annulation de nombreuses réunions. Les demandes d'utilisation du centre sont actuellement examinées au cas par cas. La CEA ne faisant pas partie du système de gestion intégrée à l'échelle mondiale, elle avait appliqué sa propre méthode pour calculer le taux d'utilisation. On notera que, lorsque la formule

appliquée dans les quatre principaux lieux d'affectation a été utilisée, le taux d'utilisation pour 2005 a augmenté, passant de 28 % à 42,3 %; et à 67,9 % entre janvier et juin 2006. Comme la CEA est dotée d'une équipe de spécialistes des technologies de l'information très compétente et possède des ateliers d'imprimerie et des services de publication bien établis, le Sous-Secrétaire général avait proposé que l'Union africaine, qui a également son siège à Addis-Abeba, envisage de lui sous-traiter certains de ses travaux de publication.

Examen de la question

31. Diverses délégations se sont félicitées de l'augmentation du taux d'utilisation du centre de conférences de la CEA et d'aucunes ont aussi fait remarquer qu'il fallait prendre en considération les différentes méthodes utilisées pour calculer ce taux. Il a été proposé que l'Office des Nations Unies à Nairobi et la CEA coopèrent plus étroitement dans le domaine des technologies de l'information et procèdent à un échange de bonnes pratiques et de données d'expérience.

D. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

32. À ses 475^e et 476^e séances, le 11 septembre, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/61/129, chap. III, sect. C et annexe III) concernant les demandes de dérogation d'organes subsidiaires, accompagnées d'une explication des motifs, et une demande additionnelle déposée ultérieurement, au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a décidé qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne pouvait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. En raison de la date de sa session, du 11 au 15 septembre 2006, le Comité a examiné la question par le biais de communications écrites.

Conclusions et recommandations

33. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes ci-après à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante et unième session, étant entendu que des services de conférence seraient alloués à toutes ces réunions sous réserve de disponibilité, de telle manière que les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne soient pas affectés :

- a) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- b) Comité des relations avec le pays hôte;
- c) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- d) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population;
- e) Commission du désarmement de l'ONU;

f) Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés;

g) Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées;

h) Comité des conférences.

E. Plan-cadre d'équipement : incidence des travaux (Stratégie IV, exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège pendant leur déroulement

Introduction et aperçu général

34. À sa 477^e séance, le 12 septembre, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan-cadre d'équipement : incidence des travaux sur les réunions devant se tenir au Siège pendant leur déroulement » (A/61/300).

Examen de la question

35. Les membres du Comité ont constaté avec satisfaction que l'application du Plan-cadre d'équipement ne perturbait pas l'exécution du programme des réunions prévues au Siège et qu'une planification rigoureuse permettrait au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de maintenir la qualité des services de conférence fournie et de préserver les conditions de travail et l'égalité de traitement du personnel des services linguistiques. Certaines délégations ayant déploré la suppression des aires d'exposition durant les travaux, un représentant du Secrétariat a indiqué que les locaux provisoires étaient avant tout prévus pour abriter les installations de base et qu'y ménager un espace d'exposition ne serait pas économique. Il a été noté que même s'il était prévu de maintenir toutes les réunions inscrites au calendrier, les travaux perturberaient quelque peu les nombreuses activités qui se déroulent souvent en marge des sessions de certains organes. Il était bien entendu prévu de ménager la souplesse voulue pour les séances du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social, mais généralement, il importerait que les réunions aient un maximum de prévisibilité, afin d'éviter les surcoûts inhérents aux retards dans les travaux de construction qu'entraînerait la tenue de réunions en dehors des horaires normaux.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences entretenait des relations suivies avec les responsables du Plan-cadre d'équipement. Il a exprimé son intention de garder la question à l'examen et de prier le Secrétariat de faire périodiquement rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, par son entremise.

Chapitre III

Gestion intégrée à l'échelle mondiale

Introduction et aperçu général

37. À ses 476^e et 477^e séances, les 11 et 12 septembre respectivement, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative à la gestion intégrée à l'échelle mondiale (A/61/129, par. 2 à 12). Les équipes spéciales créées dans le cadre du projet ont progressé s'agissant d'identifier et d'harmoniser/normaliser les approches communes concernant les politiques, pratiques et procédures administratives dans les quatre lieux d'affectation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à New York, Genève, Vienne et Nairobi. La septième réunion de coordination des chefs des services de conférence, tenue à Vienne en juin 2006, était parvenue à un nouvel accord dans les domaines de la gestion dynamique de la documentation, de l'évaluation des capacités, d'une base de données terminologiques commune à l'usage du personnel linguistique et de la traduction assistée par ordinateur.

38. Un document interne sur l'initiative globale relative aux technologies de l'information a été distribué, soulignant les principales conclusions d'une étude réalisée dans les quatre lieux d'affectation, avec le concours d'une société de conseil. En réponse aux recommandations figurant dans cette étude, un comité de pilotage informatique, placé sous la direction du Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été établi, avec trois équipes de projet, pour lancer une base de données centrale servant à l'établissement des rapports, continuer à intégrer le système actuel de gestion des réunions à travers les lieux d'affectation et effectuer une évaluation technique, afin de normaliser les systèmes de gestion de la documentation dans tous les lieux d'affectation.

Examen de la question

39. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés et attendaient avec intérêt de voir le recueil d'informations sur le résultat des équipes spéciales établies en 2004-2005, mais ont souligné que les recommandations formulées dans le recueil doivent s'inscrire dans le cadre des mandats prescrits par les organes délibérants. Le Secrétariat a confirmé qu'il se conformerait aux mandats lorsqu'il mettra au point le recueil, lequel serait présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. On a estimé que l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale pourrait être considérée comme réussie si elle assurait une répartition équilibrée du travail entre les quatre lieux d'affectation. Diverses délégations ont pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un grand nombre des initiatives du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mais certaines ont jugé que l'introduction d'innovations devrait être progressive, l'objectif principal étant d'améliorer la qualité des services. En réponse aux préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations concernant la traduction assistée par ordinateur et ses effets sur la qualité et l'exactitude, un représentant du Secrétariat a souligné qu'il ne fallait pas confondre ces outils avec la traduction automatique. Ces outils pouvaient être utiles s'ils étaient utilisés pour effectuer 25 à 30 % des travaux de traduction qui pouvaient être considérés comme répétitifs, fournissant aux traducteurs une base de données contenant des matériaux précédemment traduits, qu'ils étaient libres d'accepter ou de rejeter, selon le cas. Il

importait également de tenir dûment compte des caractéristiques et des méthodes de travail uniques des divers services du Département, en particulier des services linguistiques.

40. Il a été souligné que le projet de gestion à l'échelle mondiale était un processus continu et que certains de ses éléments, comme une méthode normalisée pour calculer les capacités et évaluer la répartition du travail et la base terminologique commune, n'étaient pas encore une réalité. En réponse aux questions posées lors du débat, un représentant du Secrétariat a dit que le conseil de coordination terminologique attribuait par roulement la présidence entre les divers lieux d'affectation. Les commissions régionales souhaitaient également s'associer au processus et étaient devenues membres à part entière. Bien que la composition de ce conseil ne couvre pas actuellement toutes les langues officielles, les terminologies dans chaque lieu d'affectation pouvaient être consultées, si nécessaire.

41. Plusieurs délégations ont souligné que le financement de la fonction de planification centrale et de coordination à Nairobi par prélèvement sur le budget ordinaire était d'une importance cruciale pour assurer la parité entre les divers lieux d'affectation, tandis qu'une autre n'était pas favorable à cette mesure. Si certaines délégations ont considéré que la gestion intégrée à l'échelle mondiale était une initiative du Département qui pourrait être mise en œuvre à mesure que les outils deviendraient disponibles, une délégation a estimé qu'un mandat de l'Assemblée générale était requis.

Chapitre IV

Questions relatives à la documentation et aux publications

A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents

Introduction et aperçu général

42. À sa 477^e séance, le 12 septembre 2006, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, qui porte sur la gestion des documents (A/61/129, par. 44 à 67 et annexe IV). Le Comité a été informé que, par souci de transparence, les statistiques relatives à la soumission, au traitement et à la publication de tous les documents programmés pour la première moitié de 2006 étaient présentées à l'annexe IV. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait fait de la préplanification, de la planification des capacités et de l'établissement d'ordres de priorité les trois piliers de son système dynamique de gestion de la documentation, un système qui s'appliquait avec souplesse, compte tenu de la fluctuation des besoins des organes intergouvernementaux en matière de services de conférence. Grâce à une collaboration soutenue avec les départements auteurs, à l'utilisation du système de créneaux et à la gestion des dérogations, les délais de présentation des rapports dans le cadre de la formule 10-4-6 retenue étaient désormais mieux respectés même si des progrès restaient à faire dans ce domaine. La planification des capacités avait pour objet d'adapter les capacités au volume de travail attendu. L'établissement d'ordres de priorité dynamiques consistait à attribuer des ordres de priorité qui évoluaient à mesure que se rapprochait la date d'examen des documents. Cette façon de procéder permettait de s'adapter à la charge de travail tout en fournissant aux organes intergouvernementaux les documents dont ils avaient besoin pour leurs délibérations. Le Comité a été invité à faciliter l'application des décisions relatives au contrôle et à la limitation de la documentation.

43. Comme l'avaient demandé certains États Membres, le Département s'était doté de mécanismes visant à garantir le respect des principes de transparence et de responsabilité. Pour recueillir les vues des organes intergouvernementaux sur les moyens de mieux répondre aux attentes des clients, il avait décidé de présenter des rapports sur la documentation aux présidents des organes qui recevaient des documents pré-session. À la fin de juin 2006, il avait présenté 29 rapports de ce type et reçu 10 réponses, généralement positives. En tant que département auteur, il tenait à ce que ses propres services respectent scrupuleusement les délais de soumission.

Examen de la question

44. Le Comité des conférences a souligné qu'il attachait une grande importance tant à la qualité des documents qu'à leur présentation en temps voulu. Tout en se félicitant des progrès accomplis concernant ce dernier point, il a constaté qu'il restait encore beaucoup à faire pour mieux faire respecter les décisions prises par l'Assemblée générale à propos de la règle des six semaines appliquée à la distribution des documents, même s'il était vrai que ce problème était parfois imputable à des facteurs échappant au contrôle du Département. Il a également salué

les progrès accomplis en matière d'enregistrement et de gestion électroniques des documents. Il a souligné qu'il importait de distribuer les documents simultanément dans les six langues officielles et a recommandé d'être plus attentif à ce que les documents ne soient pas publiés sur le site Web dans certaines des langues officielles seulement.

45. En réponse à une demande d'éclaircissement, un représentant du Secrétariat a expliqué que les quelques arrangements 8-4-4 mentionnés au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général ne constituaient pas un projet pilote mais qu'ils répondaient à la volonté de donner satisfaction à certains organes qui avaient marqué leur préférence pour un délai de présentation plus tardif et qui, en échange, avaient accepté que la publication soit aussi repoussée. S'agissant de l'autorité d'opter pour un délai de publication de quatre semaines, la règle établie par l'Assemblée générale demeurait mais, pour des raisons pratiques, ces organes avaient préféré une autre échéance. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, par exemple, tenait trois sessions par an, séparées par 11 semaines seulement, ce qui rendait la présentation de documents 10 semaines à l'avance impossible à respecter pour les auteurs. Certaines délégations se sont déclarées intéressées par l'expérience de la formule 8-4-4 et ont félicité le Secrétariat d'avoir pris l'initiative de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. En réponse à la question de savoir si les organes qui n'avaient pas retenu la formule 10-4-6 parvenaient à ce que leurs documents de présession soient publiés à temps, le représentant du Secrétariat a expliqué que les délais étaient nettement mieux respectés dans le cas de ces organes, même si tous leurs documents n'avaient pas été publiés quatre semaines avant les sessions.

46. En réponse à la question de savoir si les efforts déployés afin de persuader les bibliothèques dépositaires de renoncer à leur droit de disposer de documents en version imprimée se poursuivaient, un représentant du Secrétariat a expliqué que ces efforts avaient été infructueux, notamment parce que certaines bibliothèques situées dans des pays en développement ne disposaient pas de l'équipement nécessaire pour gérer les formats électroniques. Il a cependant été rappelé au Secrétariat qu'il devait poursuivre ses efforts dans ce sens.

47. Au sujet de la demande figurant au paragraphe 53 du rapport concernant les exceptions au nombre limite de pages, des délégations ont demandé si le Secrétariat souhaitait que le Comité recommande la mise en place d'un mécanisme à la Cinquième Commission chargé d'examiner les exceptions au cas par cas. Il a plutôt été décidé qu'il suffirait de rappeler aimablement que toutes les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relevaient de la Cinquième Commission.

48. Les membres du Comité ont salué les efforts accomplis pour établir des mécanismes assurant la transparence et solliciter les réactions des clients quant à leur degré de satisfaction mais ont estimé qu'il restait beaucoup à faire dans ce domaine. Nombre des mécanismes mentionnés dans le rapport étaient internes et ne dépassaient guère le secrétariat d'une commission. Comme l'indicateur essentiel des résultats était la satisfaction des États Membres quant aux services fournis, il était crucial que le Secrétariat adopte une approche dynamique de l'évaluation des réactions des États Membres concernant la qualité des services de conférence, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 60/236 B de

l'Assemblée générale. D'aucuns ont fait observer que si les nombreux commentaires sur la disponibilité des documents émis par les divers organes intergouvernementaux étaient rassemblés, présentés sous forme de tableaux et analysés, le Secrétariat disposerait d'un aperçu plus clair des points de vue des États Membres. Le site Web était un autre moyen de recueillir les réactions, qui pouvait être utilisé plus systématiquement.

B. Établissement des comptes rendus analytiques

Introduction et vue d'ensemble

49. À sa 479^e séance, le 13 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le calendrier des conférences relative à l'établissement des comptes rendus analytiques (A/61/129, par. 73 à 80). Soucieux de répondre aux préoccupations des États Membres, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait pris au Siège l'initiative de résorber le retard accumulé dans la publication des comptes rendus analytiques. Le Département a réussi à publier les comptes rendus de toutes les réunions en remontant jusqu'à 2003 et a entrepris de s'attaquer aux comptes rendus qui remontent à 2002 et plus loin dans le temps, pour autant que les ressources le permettaient. Par ailleurs, un projet pilote mis en route au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale avait permis de publier tous les comptes rendus analytiques de la session ordinaire dans les trois mois qui ont suivi sa clôture. En 2005, le Service anglais de traduction a établi tous les comptes rendus analytiques.

50. Le Secrétariat étudie les incidences pratiques et financières des différentes solutions proposées pour l'établissement des comptes rendus analytiques : remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements audionumériques, réduire le nombre des organes ayant droit à des comptes rendus, confier au seul Service anglais de traduction le soin d'établir les comptes rendus analytiques, limiter à 5 000 mots la longueur des comptes rendus analytiques ou éliminer la publication et la distribution des comptes rendus analytiques.

Examen de la question

51. Le Comité a salué les résultats obtenus pour résorber le retard accumulé dans les comptes rendus analytiques des années précédentes et pour publier rapidement ceux de la soixantième session de l'Assemblée générale. Certaines délégations ont toutefois craint que confier la rédaction des comptes rendus analytiques au seul Service anglais de traduction ne mette à mal le principe de la parité linguistique. Les délégations ont également demandé au Secrétariat de faire rapport sur l'étude de la solution consistant à remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements audionumériques des séances.

52. Un représentant du Secrétariat a déclaré que le projet pilote consistant à confier au seul Service anglais de traduction le soin d'établir les comptes rendus analytiques se voulait une solution pragmatique permettant de répondre à la nécessité d'accélérer la publication des comptes rendus qui ne réservait nullement un traitement inégal à telle ou telle langue officielle, tous les comptes rendus étant traduits dans toutes les langues officielles avant d'être publiés. La formule des enregistrements audionumériques des séances, retenue par certaines autres organisations internationales, est encore à l'étude. Un compte rendu analytique

représente une valeur ajoutée, en ce qu'il rend compte succinctement d'une séance, y compris de toutes les décisions et mesures prises. En revanche, le coût des enregistrements audionumériques ou sur vidéodisques numériques pourrait être nettement moindre. Il appartient aux États Membres, principaux utilisateurs des comptes rendus analytiques, de décider quel produit leur serait le plus utile.

Chapitre V

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

Introduction et aperçu général

53. À ses 478^e et 479^e séances, le 13 septembre 2006, le Comité a examiné la section V du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée aux questions relatives à la traduction et à l'interprétation (voir A/61/129, par. 68 et 69, « Normes concernant la charge de travail », par. 70 et 72, « Autorévision », et par. 81 à 86 « Personnel linguistique compétent et services de qualité »). Dans sa présentation du rapport, le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a appelé l'attention du Comité sur l'une des conclusions de la session exécutive de la Réunion annuelle internationale sur les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP), tenue à Vienne en juin 2006, à savoir que la pénurie inquiétante de linguistes et autres prestataires de services de conférence possédant les qualifications et l'expérience exigées par les organisations internationales justifiait qu'un rang prioritaire soit accordé aux investissements dans la formation de spécialistes des langues.

54. À sa 478^e séance, le Comité a pu s'entretenir en visioconférence des questions touchant la qualité des services et la satisfaction des usagers avec des représentants des services de conférence des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne.

Nairobi

55. Le chef des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a indiqué que, du fait que l'Office était financé à environ 50 % par des fonds extrabudgétaires, ses services de conférence fonctionnaient différemment de ceux des autres lieux d'affectation et devaient aussi traiter différemment les questions touchant la qualité. Les usagers pour lesquels le coût des services de conférence était couvert par des fonds extrabudgétaires pouvaient en effet spécifier le niveau de service qu'ils souhaitaient et choisissaient souvent, par souci d'économie et pour réduire les délais d'exécution, de se passer des services d'édition et de faire traduire leurs documents sans révision. Il leur arrivait aussi de demander que leurs documents soient publiés moins de six semaines avant la date d'ouverture de la session pour laquelle ils avaient été établis afin de pouvoir y apporter des changements tenant compte des informations les plus récentes.

56. L'intervenant a fait observer aussi qu'il fallait admettre que la qualité se payait. À l'ONUN, la qualité des traductions souffrait forcément du fait que 30 % d'entre elles étaient confiées à des traducteurs vacataires dont les travaux ne pouvaient que rarement être révisés par le personnel de l'Office; ce personnel pouvait tout au plus procéder à des contrôles par sondage portant sur la forme et certains points de terminologie. Cependant, les traducteurs qui travaillaient pour l'Office en qualité de vacataires le faisaient pour la plupart depuis suffisamment longtemps pour avoir acquis une solide expérience des questions relatives à l'environnement traitées dans la documentation publiée à Nairobi.

57. Le représentant des services de conférence de l'ONUN a aussi indiqué qu'il existait bien à Nairobi un marché local des traducteurs indépendants, mais qu'il était difficile de trouver localement des interprètes indépendants suffisamment qualifiés. Pour les principales sessions, il était ainsi nécessaire de faire venir des interprètes

d'autres lieux d'affectation, tandis que, pendant les périodes creuses, les interprètes en poste à Nairobi, qui satisfaisaient aux normes mondiales fixées par l'ONU, étaient souvent appelés à travailler dans d'autres centres de conférence. Quoique dépourvu de postes d'éditeur, l'ONUN disposait d'agents des services généraux hautement qualifiés qui, bien que spécialisés dans le traitement de texte, pouvaient être affectés à la correction d'épreuves, à la constitution de bases de données et à des travaux de référence. Il a ajouté que, pour améliorer la qualité des prestations, il serait extrêmement utile d'instituer en Afrique un centre de formation analogue à celui en place de 1978 à 1984 au siège de la Commission économique pour l'Afrique, où des traducteurs et interprètes pourraient recevoir un complément de formation pour atteindre le niveau que requiert la prestation de services de conférence répondant aux normes internationales. Les représentants de la Commission européenne à la Réunion annuelle internationale s'étaient montrés conscients de ce besoin de formation et avaient laissé entendre que les institutions européennes pourraient aider à l'établissement d'un centre de formation en Afrique.

58. Pour mesurer la satisfaction des usagers des services de conférence, l'ONUN disposait d'un excellent indicateur : la fidélité des usagers qui, du fait que les services de conférence dont ils avaient besoin étaient financés par des fonds extrabudgétaires, n'étaient pas obligés d'utiliser les services offerts par l'Office. L'ONUN avait aussi recours à des enquêtes à l'issue des sessions, mais avait constaté que les résultats étaient souvent influencés par un facteur qui n'avait rien à voir avec les services de conférence, à savoir le succès ou l'échec de la session considérée. L'ONUN, pour tourner cette difficulté, avait pris l'habitude d'interroger directement le secrétariat des organes desservis; ce faisant, il n'avait recueilli aucune plainte concernant la prestation des services de conférence, mais seulement des doléances ayant trait à l'insuffisance des installations de Nairobi. L'ONUN organisait aussi régulièrement des rencontres avec des représentants des États membres des principales organisations desservies. Le système de rétrofacturation en place à l'ONUN avait fait de l'Office un organisme particulièrement souple et attentif aux besoins des usagers de ses services de conférence.

Genève

59. Le Directeur de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a indiqué que les moyens mis en œuvre à Genève pour mesurer le degré de satisfaction des usagers des services de conférence comprenaient des rencontres entre le Directeur général et les membres des groupes régionaux, des réunions informelles organisées deux fois par an entre des représentants des services de conférence et des membres des missions permanentes, des enquêtes sur la satisfaction des usagers et l'archivage et l'analyse des lettres élogieuses ou critiques reçues au sujet de la qualité des prestations. Les responsables des services de conférence de l'Office jugeaient qu'il était indispensable d'entretenir un dialogue permanent avec les usagers et rencontraient presque tous les mois des représentants des principaux d'entre eux, dont le Conseil des droits de l'homme, la Commission économique pour l'Europe et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'Office n'avait recours à l'externalisation qu'avec l'accord des usagers.

Vienne

60. Le chef des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) a déclaré que les produits et services fournis par les services de conférence de l'Office témoignaient du souci constant de la qualité, en particulier de l'exactitude, de la clarté et de la cohérence des documents, de leur adaptation à l'objet et de l'harmonisation des différentes versions linguistiques. Les risques inhérents à des compromis sur la qualité des produits étaient mesurés selon une batterie de critères, dont l'importance politique, diplomatique et juridique du produit considéré, ses destinataires et sa durée de vie utile, en particulier en cas d'affichage sur l'Internet. On pouvait évidemment définir différents niveaux de qualité – mauvaise, bonne, très bonne, excellente, etc. –, mais on imaginait mal qu'un usager se montre prêt à accepter des prestations de « mauvaise » qualité. Il fallait que prestataires et usagers des services de conférence s'entendent sur un niveau de qualité qui soit compatible avec une rapidité d'exécution attendue. Le représentant des services de conférence de l'ONUUV a toutefois noté que les usagers étaient plus enclins à remarquer une baisse de qualité qu'à manifester leur satisfaction lorsque la qualité était bonne. Il a ajouté qu'il fallait admettre que la qualité se payait; la révision était l'un des meilleurs moyens de garantir la qualité des traductions et de réduire les risques d'erreur, mais il ne fallait pas perdre de vue qu'elle était coûteuse et demandait du temps.

61. Cependant, la révision n'était pas le seul facteur de qualité. Sachant combien la qualité des textes reçus pour traitement par les services de conférence pouvait influencer sur la qualité et le coût des documents et leurs délais de parution, les services de conférence de l'ONUUV, avec le concours de ceux du Siège, avaient lancé un projet pilote de sensibilisation aux impératifs rédactionnels, projet qui prévoyait la mise en place d'un service d'appui en ligne ou appui téléphonique aux usagers, l'élaboration d'un didacticiel auquel les rédacteurs de documents pourraient accéder en ligne et la diffusion de modèles auxquels les rédacteurs seraient invités à se conformer. Parmi les autres moyens mis en place à Vienne pour améliorer la qualité des prestations figuraient l'organisation de séances de rédaction et de concordance réunissant membres des délégations, traducteurs et experts, et l'organisation, avant et après les sessions des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, de réunions sur des questions de terminologie et autres questions ayant trait à la qualité des prestations, auxquelles participaient des traducteurs et des interprètes.

62. Ayant prévu de recourir beaucoup plus largement à l'externalisation, l'ONUUV tenait à disposer du personnel nécessaire pour contrôler la qualité des traductions contractuelles, et entendait à cette fin obtenir le reclassement à P-5 (réviseur hors classe) d'un poste de chacune des sections de traduction, dont le titulaire serait responsable du perfectionnement des traducteurs travaillant en qualité de vacataires et du contrôle de la qualité de leurs prestations; de plus, il était prévu que dans chacune des sections de traduction, le titulaire d'un poste P-4 soit chargé, en plus de ses fonctions de traducteur, de s'occuper des applications informatiques, notamment de la mise en œuvre des outils de traduction assistée par ordinateur.

63. Pour l'interprétation, l'ONUUV ne disposait que de 20 postes, ce qui l'obligeait à recruter 20 interprètes indépendants si deux organes tenaient des réunions concurrentes. Le taux d'utilisation des services de conférence atteignait presque 90 % pour les organes se réunissant à Vienne. L'Office devait fréquemment recruter

des interprètes indépendants non locaux, le marché local n'offrant pas suffisamment d'interprètes qualifiés. La qualité des prestations des interprètes attachés à l'Office n'avait donné lieu à aucune plainte, mais l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui utilisait environ 40 % des services d'interprétation fournis à Vienne, avait soulevé la question de la qualité des services fournis par les interprètes indépendants. D'une manière générale, les sujets traités par les organes se réunissant à Vienne étaient extrêmement techniques, et la prestation de services d'interprétation de haute qualité nécessitait un complément de formation en cours d'emploi. L'adjonction de 10 postes d'interprète à ceux dont disposait déjà l'Office améliorerait considérablement la situation.

64. Les usagers étaient certes juges en dernier ressort de la qualité des prestations fournies, mais ils n'étaient pas toujours à même de juger de la fidélité d'une traduction ou d'une interprétation. Aussi, les enquêtes auprès des usagers ne fournissaient-elles qu'une mesure imparfaite de la qualité des prestations, d'autant plus imparfaite que les taux de réponse à ces enquêtes étaient généralement très faibles. Ayant constaté que les usagers répondaient plus volontiers à des questionnaires succincts, l'ONUV avait adopté une version simplifiée du questionnaire d'enquête établi au Siège; il prévoyait de joindre un bref questionnaire à chacun des documents distribués dans les salles de conférence, et d'afficher un questionnaire semblable dans une « fenêtre éclair » sur le site Web qui donne accès aux documents publiés à Vienne.

Examen de la question

Nairobi

65. Le Comité s'est montré satisfait de la baisse du taux de vacance de postes pour les interprètes, mais s'est déclaré préoccupé par la persistance des difficultés à pourvoir les postes d'interprète de langue arabe et la lenteur de la sélection du titulaire du nouveau poste P-3 d'informaticien. Diverses délégations ont demandé les raisons des dérogations à la règle des six semaines en vigueur pour la publication des documents, et ont reçu l'assurance que ces dérogations étaient accordées uniquement à la demande des usagers. Plusieurs membres du Comité ont engagé l'ONUN à donner des indications chiffrées sur les mesures qui permettraient d'améliorer la qualité des prestations, qu'il s'agisse de l'allocation de ressources supplémentaires ou de la conversion de postes financés par des fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire.

66. Au sujet du poste d'informaticien, le Comité a été informé que faute de candidats internes ou externes qualifiés, l'ONUN essayait d'obtenir qu'un informaticien en poste dans un autre lieu d'affectation soit détaché à Nairobi pour un an ou deux ans. Le représentant des services de conférence de l'ONUN a promis, comme le Comité l'avait invité à le faire, de fournir la liste des principaux usagers des services de conférence, avec indication de la proportion desdits services qu'ils utilisent. Au sujet des difficultés rencontrées par l'Office pour pourvoir les postes vacants d'interprète, il a expliqué qu'elles tenaient notamment à l'absence de perspectives de carrière ainsi qu'au faible taux d'utilisation des services d'interprétation qui obligeait l'Office à faire voyager fréquemment ses interprètes pour rentabiliser leurs postes. Or, il était difficile de relever le taux d'utilisation locale des services d'interprétation, du fait que les installations de conférence de l'Office étaient déjà utilisées à pleine capacité. Il a précisé aussi que si les crédits

inscrits au budget ordinaire pour l'ONUN avaient accusé une augmentation réelle durant les dernières années, les ressources extrabudgétaires de l'Office avaient aussi augmenté, de sorte qu'elles représentaient toujours 50 % du total de ses ressources.

Genève

67. En réponse à des questions, le représentant de la Division des services de conférence de l'ONUG a précisé que les usagers de ces services en étaient d'une manière générale satisfaits. Le Conseil des droits de l'homme, qui n'avait pas encore atteint son régime de croisière, demandait certes de nombreuses séances en dehors de l'horaire normal de travail, voire le week-end, et le traitement de documents soumis à la dernière minute, ce qui perturbait le fonctionnement normal des services, mais ces difficultés n'étaient que passagères. Grâce à l'intervention de la Sous-Secrétaire générale à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences alors en poste, des contacts avec le Corps commun d'inspection (CCI) avaient permis de résoudre de nombreuses difficultés ayant trait à sa documentation; le CCI avait notamment accepté de réduire le nombre de ses demandes de dérogation aux règles régissant la longueur des rapports.

Vienne

68. Les membres du Comité ont jugé intéressant le projet pilote de sensibilisation aux impératifs rédactionnels, dont les éléments, une fois développés, pourraient être repris dans d'autres lieux d'affectation. Certains membres du Comité ont demandé si le remaniement de l'organigramme des services de traduction suffirait à renforcer suffisamment le contrôle de la qualité des traductions confiées à des vacataires. Il a été dit que pour le recrutement de personnel temporaire sur le marché local, le principe de l'égalité des langues officielles n'était pas respecté, à quoi le représentant des services de conférence de l'ONUV a répondu en expliquant que le marché local était plus riche en traducteurs qualifiés pour certaines langues que pour d'autres. Des préoccupations ont été exprimées concernant la qualité de l'interprétation assurée par vacataires. Des questions ont été posées quant à la possibilité de faire participer l'AIEA au financement de postes d'interprète supplémentaires. En réponse à d'autres questions, le représentant des services de conférence de l'Office a décrit brièvement certaines des applications informatiques mises au point à Vienne, dont un système de contrôle de gestion, un système de planification des séances et de gestion des services de séance et un système de traitement de la documentation; il a indiqué que l'ONUV, pour la planification des séances, utilisait désormais e-Meets plutôt que le module de planification du Système de contrôle des documents et de la productivité (DCPMS) et que tous les autres centres de conférence des Nations Unies adopteraient, pour la planification des affectations d'interprète, le système e-APG, mis au point à Vienne.

Débat général

69. On a fait observer que le succès des négociations intergouvernementales dépendait souvent de la qualité des services de traduction et d'interprétation fournis dans les six langues officielles. Cette qualité ne pouvait être garantie que si les conditions de travail étaient également favorables pour toutes les langues officielles. Or, ce principe d'égalité semblait ne pas être respecté, en particulier pour le recrutement de personnel temporaire local et non local, qui n'obéissait pas aux mêmes critères pour toutes les langues. La pratique consistant, pour certaines

langues, à recruter du personnel temporaire aux conditions prévues pour les recrues locales quel que soit le lieu de résidence des intéressés, sous prétexte de faire des économies, était contraire au principe de l'égalité de traitement des langues officielles et risquait de nuire à la qualité des services de conférence.

70. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la pénurie de linguistes qualifiés qui risquait de résulter à la fois des nombreux départs à la retraite dans les services linguistiques et de la diminution, constatée depuis quelques années, du nombre des candidats aux concours de recrutement organisés par l'ONU; la nécessité d'établir un plan pour parer à ce risque a été soulignée. Ayant été informé que le Secrétaire général adjoint avait l'intention, en compagnie de représentants de la Commission européenne, de se rendre dans un certain nombre d'universités des États-Unis d'Amérique pour tenter de susciter un regain d'intérêt pour les études de langues, les délégations se sont montrées favorables au développement des relations entre l'ONU et les universités pour développer la formation de linguistes dans tous les pays où les langues officielles de l'Organisation sont en usage. Il a été dit que d'autres établissements pourraient s'inspirer de l'expérience acquise par le centre de formation de traducteurs et interprètes de conférence institué par le Gouvernement de la Fédération de Russie. Le représentant du Secrétariat a donné l'assurance au Comité que le développement des relations avec les universités porterait sur toutes les langues officielles, et a noté que les candidats formés au centre de Moscou avaient obtenu des résultats particulièrement brillants lors des concours organisés récemment pour le recrutement de personnel linguistique.

71. En réponse à des questions sur les raisons pour lesquelles les concours organisés récemment n'avaient pas permis de remédier aux taux de vacance de postes excessifs constatés dans les services linguistiques, le représentant du Secrétariat a expliqué que ces concours avaient suscité moins de candidatures que les précédents, et avaient aussi révélé une baisse sensible de l'aptitude des candidats à s'exprimer par écrit dans leur langue. Les moyens dont disposait le Bureau de la gestion des ressources humaines ne lui permettaient d'organiser chaque année qu'un nombre limité de concours. Le moment était peut-être venu de demander à l'Assemblée générale de revoir les modalités d'organisation des concours. Pour parer à la pénurie de linguistes qualifiés, des mesures inhabituelles étaient envisagées, notamment le rengagement de retraités qui accepteraient la suspension du paiement de leur pension, mais l'Organisation avait pour politique de limiter en tout état de cause les prolongations d'engagement au-delà de l'âge de la retraite. Au sujet de la mobilité, le Secrétariat considérait que l'application intégrale du régime de mobilité au personnel des services linguistiques soulèverait des difficultés pratiques, notamment, comme les membres du Comité l'avaient fait observer, parce que le travail dans certains lieux d'affectation nécessitait des qualifications et des connaissances spéciales. Le Département avait fait des propositions constructives en vue de permettre l'application du régime de mobilité au personnel des services linguistiques dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement des services de conférence dans les lieux d'affectation concernés.

72. Plusieurs lieux d'affectation ont déploré le fait que la mauvaise qualité des manuscrits soumis par les départements auteurs complique la tâche des traducteurs et des réviseurs. Les délégations ont fait valoir qu'il faudrait mettre en place les outils de responsabilisation et de contrôle de la qualité appropriés pour améliorer la situation.

73. Des éclaircissements ayant été demandés au sujet de la méthode globale de mesure des résultats et de gestion de la performance dans une optique systémique dont il était question au paragraphe 69 du rapport du Secrétaire général sur le calendrier des conférences (A/61/129), un représentant du Secrétariat a expliqué que le Département s'attachait à remplacer une méthode unidimensionnelle de mesure des résultats en mettant au point une batterie d'indicateurs rendant compte du respect des délais, de la qualité des prestations, de la gestion des ressources financières et du degré de satisfaction des usagers. En réponse à des questions sur la suite donnée aux plaintes reçues des usagers, il a indiqué que les erreurs avérées étaient portées à l'attention des traducteurs ou interprètes concernés pour les aider à se perfectionner.

74. Une délégation s'est émue d'une réflexion entendue lors d'une réunion concernant l'une des langues officielles, selon laquelle il n'était fréquemment pas tenu compte des appréciations portées par les chefs de cabine sur le travail des interprètes indépendants. Le représentant du Secrétariat a répondu en donnant l'assurance que les appréciations portées par les chefs de cabine comptaient pour beaucoup dans la vérification des qualifications des interprètes recrutés à titre temporaire.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002, 56/287 du 27 juin 2002, 57/283 A du 20 décembre 2002, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003, 59/265 du 23 décembre 2004 et 60/236 A du 23 décembre 2005 et 60/236 B du 8 mai 2006,

Réaffirmant sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'assurer le respect de l'égalité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2005^a et les rapports pertinents du Secrétaire général^b,

Ayant examiné également le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^c,

Réaffirmant les dispositions relatives aux services de conférence de ses résolutions sur le multilinguisme,

I

Calendrier des conférences et réunions

1. *Approuve* le calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2007, présenté par le Comité des conférences^d, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions tout aménagement qui pourrait devenir nécessaire comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session;

3. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions visées dans les résolutions 53/208, 54/248, 55/222, 56/242, 57/283 B, 58/250,

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 32 (A/61/32).*

^b A/61/129 et Add. 1 et A/61/300.

^c A/60/433.

^d *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 32 (A61/32), annexe II.*

59/265 et 60/236 A concernant le vendredi saint orthodoxe et les fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer à ces décisions lorsqu'ils planifient leurs réunions;

4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunion soit mise en œuvre dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

II

A. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

1. *Réaffirme* la règle qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres;

2. *Note avec satisfaction* que le taux d'utilisation global dans les quatre principaux lieux d'affectation est passé de 83 % en 2004 à 85 % en 2005;

3. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises par les organes qui ont réaménagé leur programme de travail dans le sens de l'utilisation optimale des ressources affectées aux services de conférence, et prie le Comité des conférences de continuer à consulter les secrétariats et bureaux des organes qui sous-utilisent la part de ces ressources qui leur est allouée;

4. *Est consciente* de l'importance que revêtent les réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, et prie le Secrétaire général de veiller à satisfaire dans la mesure du possible toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions;

5. *Note avec préoccupation* les difficultés rencontrées par les États Membres lorsque certaines réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ne bénéficient pas de services de conférence;

6. *Note également avec préoccupation* que, si la proportion des réunions tenues par des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux lieux d'affectation en 2005 est passé à 87 %, contre 85 % en 2004, ce chiffre reste inférieur à la proportion de 98 % enregistrée pour la période allant de mai 2001 à avril 2002, de 92 % pour la période allant de mai 2002 à avril 2003 et de 90 % pour la période allant de mai 2003 à avril 2004;

7. *Rappelle* que la prestation de services d'interprétation lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres est assurée au cas par cas, conformément à la pratique établie;

8. *Exhorte à nouveau* les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort au stade de la planification pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir les réunions de ces groupes dans leur programme de travail et à aviser les services de conférence suffisamment à l'avance de toute annulation de séance, de façon que les ressources puissent, dans la mesure du possible, être réaffectées à ces réunions;

9. *Note avec satisfaction* que, conformément aux dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment le paragraphe 10 de la section II.A de la résolution 60/236 B, et en application de la règle selon laquelle les organes se réunissent à leur siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu toutes leurs réunions en 2005, mais réaffirme qu'il faut faire preuve de vigilance à cet égard, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

10. *Se félicite* que les sociétés et institutions universitaires internationales et locales aient été autorisées à organiser des manifestations au centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique après examen, au cas par cas, par le Service de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies aux fins du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle établies pour les villes sièges, ce qui est de nature à favoriser une utilisation accrue du centre;

11. *Salue* les efforts entrepris pour accroître l'utilisation des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique et pour harmoniser sa méthode d'établissement des statistiques d'utilisation avec celle appliquée par les services de conférence dans les quatre principaux lieux d'affectation, en tirant notamment parti de l'accord de coopération que la Commission a conclu avec la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

12. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour faire en sorte que la Commission économique pour l'Afrique resserre ses liens avec les autres centres et organismes;

13. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à étudier les moyens d'accroître l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique, en gardant à l'esprit les normes minimales de sécurité opérationnelle établies pour les villes sièges, et de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

B. Plan-cadre d'équipement : incidence des travaux (stratégie IV, exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège pendant leur déroulement

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan-cadre d'équipement : incidence des travaux sur les réunions devant se tenir au Siège pendant leur déroulement^e »;

2. *Prie* les organes ayant des réunions inscrites au calendrier, lorsqu'ils planifient ces réunions, en particulier les grandes conférences ou les conférences de haut niveau, les sommets et les réunions spéciales, les organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies, leurs organes subsidiaires et les autres organisations intergouvernementales et organismes créés en vertu d'instruments internationaux qui se réunissent normalement au Siège, de tenir compte de la marge de manœuvre et de la souplesse limitées imposées à l'utilisation de l'ensemble des installations de conférence au Siège pendant la période des travaux de rénovation;

3. *Note en particulier* que les travaux occasionneront du bruit le soir et le week-end pendant cette période;

^e A/61/300.

4. *Invite* les demandeurs de prestation de services et organisateurs de toutes les réunions à se concerter étroitement avec le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat sur toutes les questions liées au calendrier des réunions afin d'assurer un maximum de prévisibilité dans la coordination des activités au Siège durant les travaux de construction;

5. *Prie* le Comité des conférences de garder la question à l'examen et prie le Secrétaire général de lui faire périodiquement rapport sur les questions liées au calendrier des conférences et réunions des Nations Unies pendant la période de construction;

6. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement n'entame pas la qualité des services de conférence fournis aux États Membres et à traiter tous les services linguistiques sur un pied d'égalité et à leur fournir les mêmes moyens et conditions de travail afin d'obtenir des prestations de qualité optimale;

III

Gestion intégrée à l'échelle mondiale

1. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans l'ensemble des lieux d'affectation dans le sens de l'informatisation des systèmes de gestion des réunions et de traitement de la documentation et de la démarche adoptée pour mettre en commun les normes, pratiques optimales et réalisations techniques des services de conférence de tous les lieux d'affectation;

2. *Se félicite* de la création d'un poste d'informaticien au titre du budget ordinaire à l'Office des Nations Unies à Nairobi et des efforts qui y sont faits en vue de l'échange de pratiques optimales, qui sont indispensables au succès d'une gestion intégrée à l'échelle mondiale;

3. *Réaffirme* que la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour principaux objectifs d'assurer la production dans toutes les langues officielles de documents de grande qualité dans les délais prévus ainsi que la prestation de services de conférence de qualité aux États Membres dans tous les lieux d'affectation et d'y parvenir de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions pertinentes;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les technologies utilisées dans tous les lieux d'affectation soient compatibles et d'une utilisation aisée dans toutes les langues officielles;

5. *Prie également* le Secrétaire général de mener à bien à titre prioritaire le transfert sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies de tous les anciens documents importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, pour que les États Membres aient ainsi également accès à ces archives;

6. *Rappelle* le paragraphe 4 de la section II.B de sa résolution 60/236 B, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures prises par le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, permettent de donner également à tous les États Membres la

possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation et à ce qu'elles soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, par l'entremise du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard;

7. *Rappelle également* le paragraphe 6 de la section II.B de sa résolution 60/236 B et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des résultats des travaux des équipes spéciales et des consultations en cours entre les lieux d'affectation de l'Organisation sur la suite donnée aux recommandations des équipes spéciales;

8. *Prie* le Secrétaire général de l'informer des progrès réalisés en matière de gestion intégrée à l'échelle mondiale;

IV

Questions relatives à la documentation et aux publications

1. *Souligne* l'importance primordiale de la parité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

2. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale chargée des questions administratives, budgétaires et de gestion des conférences;

3. *Note avec inquiétude* qu'un volume important de textes continuent d'être présentés en retard par les départements auteurs, ce qui nuit au fonctionnement des organes intergouvernementaux, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur tous obstacles au strict respect de la règle des 10 semaines et de celle des six semaines gouvernant la parution de la documentation avant les sessions, dans lequel il insérera, le cas échéant, des propositions sur les mesures à prendre pour les éliminer;

4. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que les règles gouvernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires sur papier que l'affichage des documents de conférence dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222;

5. *Réaffirme* le paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle doit examiner d'urgence doivent paraître à titre prioritaire;

6. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de donner pour instructions à tous les départements de faire figurer dans les rapports émanant du Secrétariat les éléments suivants :

- a) Un résumé du rapport;
- b) Un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres mesures proposées;
- c) Un rappel des faits utiles à connaître;

7. *Invite* les organes intergouvernementaux et les organes d'experts à envisager d'inclure les éléments susmentionnés, selon qu'il conviendra, dans les rapports qu'ils lui présentent;

8. *Demande à nouveau* que, dans tous les documents présentés aux organes délibérants par le Secrétariat, des organes intergouvernementaux ou des organes d'experts pour examen et suite à donner, les conclusions et recommandations soient imprimées en caractères gras;

9. *Prie* le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour améliorer la qualité et l'exactitude des comptes rendus de séance dans les six langues officielles en veillant à ce qu'ils soient systématiquement établis et traduits à partir des enregistrements sonores et des textes des interventions telles qu'elles ont été faites dans la langue originale;

10. *Prend note* des efforts entrepris par le Secrétariat pour réduire le retard qu'accuse la parution des procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance, mais constate avec préoccupation que des retards persistent;

11. *Prend note* des options énumérées aux paragraphes 76 à 80 du rapport du Secrétaire général^f;

V

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

1. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans toutes les langues officielles;

2. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et à la terminologie les plus récentes des langues officielles afin de maximaliser la qualité;

3. *Prie également à nouveau* le Secrétaire général, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, de veiller à traiter tous les services sur un pied d'égalité et à leur fournir les mêmes moyens et conditions de travail afin d'obtenir des prestations de qualité optimale, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à améliorer l'exactitude des traductions dans les langues officielles en veillant tout particulièrement à leur qualité;

5. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, notamment dans le cadre des réunions d'information organisées pour chaque langue deux fois par an, et de veiller à ce que ces mesures permettent de donner également à tous les États Membres la possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation et à ce qu'elles soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes;

^f A/61/129.

6. *Prend note* des efforts faits pour améliorer le taux d'autorévision et prie le Secrétaire général d'examiner la question du taux d'autorévision compatible avec la qualité dans toutes les langues officielles et de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session;

7. *Prend note* de la proposition relative aux normes concernant le volume de travail tendant à mettre au point une méthode globale d'évaluation et de gestion de la performance à l'échelle du système^g, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport périodiquement, à compter de sa soixante-deuxième session, sur les indicateurs spécifiques proposés au titre du respect des délais, de la qualité, de la rentabilité financière et de l'apprentissage et de la croissance institutionnels;

8. *Se déclare toujours préoccupée* par les taux élevés de vacance de postes dans les services d'interprétation et de traduction de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en particulier par la persistance de difficultés de recrutement aux postes du Groupe arabe de la Section d'interprétation, et prie le Secrétaire général de remédier à la situation, notamment en demandant l'aide d'États Membres pour l'organisation de concours visant à pourvoir ces postes linguistiques et la publicité à leur donner;

9. *Note avec préoccupation* le recours élevé aux interprètes indépendants à l'Office des Nations Unies à Vienne et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, de tout problème touchant la qualité des services d'interprétation ainsi fournis, y compris dans d'autres lieux d'affectation, et des mesures prises pour y remédier, le cas échéant;

10. *Prie* le Secrétaire général de fournir à tous les lieux d'affectation de l'Organisation le personnel du niveau approprié en vue d'assurer convenablement le contrôle de la qualité des traductions effectuées à l'extérieur;

11. *Prend note* de l'intention du Secrétaire général de s'attaquer au problème de la planification de la relève en renforçant les programmes internes et externes de formation, en mettant en place des programmes d'échange de personnel entre organisations et en participant à des activités d'ouverture sur des institutions qui assurent la formation du personnel linguistique à l'intention d'organisations internationales;

12. *Prie* le Secrétaire général d'organiser les concours pour le recrutement du personnel linguistique suffisamment à l'avance de sorte à pourvoir les postes vacants actuels et futurs dans les services linguistiques au moment voulu, et de l'informer à sa soixante-deuxième session des efforts entrepris à cet égard.

^g Ibid., par. 69.

Annexe II

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2007

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Commission des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2007

(au 31 juillet 2006)

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1.	Comité d'état-major [Charte]	12 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
2.	UNICEF – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	15-18 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
3.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, trente-septième session [résolutions 34/180 et 60/230 de l'Assemblée générale] ^b	15 janvier-2 février	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
4.	Conseil économique et social, élection du Bureau [Charte]	17 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
5.	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF [résolution 52/12 B de l'Assemblée générale]	19 et 22 janvier	New York	36 G/36 G/ 36 G	I (AArCEFR)	T	–	
6.	Comité chargé des organisations non gouvernementales, session ordinaire [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	22 janvier-2 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
7.	PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	23-26 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
8.	Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-huitième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11] ^b	29 janvier-2 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
9.	Comité des droits de l'enfant – quarante-quatrième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	Janvier (3 semaines)	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
10.	Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	Janvier (1 semaine)	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
11.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – Comité consultatif, quarante-septième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	Janvier	New York	5 G	–	–	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
12.	CNUCED – Commission de l’investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale] ^c	Janvier	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	
13.	Comité des pensions du personnel des Nations Unies [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	Janvier/février (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d’une séance chacune par an
14.	Conférence du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l’Assemblée générale]	Janvier-mars (8 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
15.	Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes – Groupe de travail sur les communications au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention [résolution 55/70 de l’Assemblée générale] ^b	5-9 février	New York	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
16.	Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes. Groupe de travail présession [résolutions 45/124, 47/94 et 60/230 de l’Assemblée générale] ^b	5-9 février	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an
17.	CNUDCI – Groupe de travail sur l’arbitrage [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	5-9 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
18.	Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail des situations [résolution 1990/41 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l’Assemblée générale]	5-9 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
19.	PNUE – Conseil d’administration, vingt-quatrième session [résolutions 2997 (XXVII) et 42/185 de l’Assemblée générale]	5-9 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
20.	Conseil économique et social, session d’organisation [Charte]	6-9 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
21.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l’Assemblée générale]	6 février- 27 avril	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
22.	Commission du développement social, quarante-cinquième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social]	7-16 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
23.	CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	12-16 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
24.	Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique, quarante-quatrième session [résolution 1472 A (XIV) de l’Assemblée générale]	12-23 février	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
25.	CEE, soixante-deuxième session [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	19-23 février	Genève	55 G	I (EFR)	T	–	Une session par an
26.	PAM – Conseil d’administration, première session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale] ^d	19-23 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
27.	Comité pour l’élimination de la discrimination raciale, soixante-dixième session [résolution 2106 A (XX) de l’Assemblée générale] ^b	19 février-9 mars	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
28.	Onzième Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l’enfant [résolution 44/25 de l’Assemblée générale] ^b	21 février	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
29.	Réunion préparatoire intergouvernementale à la quinzième session de la Commission du développement durable [résolution 2003/61 du Conseil économique et social]	26 février-2 mars	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
30.	Commission de la condition de la femme, cinquante et unième session [décision 1999/257 du Conseil économique et social]	26 février-9 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
31.	Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 48/42 de l’Assemblée générale]	26 février-16 mars	New York	119 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
32.	Commission de statistique, trente-huitième session [résolution 1999/8 du Conseil économique et social]	27 février-2 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
33.	Comité des placements [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	Février	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
34.	CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	Février	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	
35.	CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	Février	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	
36.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones – Conseil d’administration [résolution 40/131 de l’Assemblée générale]	Février/mars (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
37.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Février/mars	New York	27 G	I (AArCEFR)	T	SR ^c	
38.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail des communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	5-9 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
39.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	5-9 mars	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
40.	Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-neuvième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	12-30 mars	New York	18 E	I (AEFRS)	T	SR	Trois sessions par an
41.	Commission des stupéfiants, cinquantième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	13-22 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
42.	Commission des stupéfiants – Comité plénier [résolution 1991/39 du Conseil économique et social]	13-22 mars (4 jours)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
43.	Comité des politiques du développement, neuvième session [résolution 1998/46 du Conseil économique et social]	19-23 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
44.	Groupe d'experts gouvernementaux sur la coopération en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères [résolution 59/86 de l'Assemblée générale]	19-23 mars	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	
45.	CFPI, soixante-quatrième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	19-30 mars	À déterminer	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
46.	Commission des limites du plateau continental [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer] ^b	26-30 mars	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
47.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique, quarante-sixième session [résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale]	26 mars-5 avril	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	SR ^f	Une session par an
48.	Assemblée générale - Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	Mars (4 semaines)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
49.	CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, quarante-quatrième session, première partie [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	Mars (1 semaine)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	
50.	Comité consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Mars (3 jours)	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
51.	UNITAR – Conseil d'administration, quarante-cinquième session, première partie [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale] ^d	Mars (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AEFRS)	T	–	Une session par an
52.	PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Mars	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
53.	ONU-Habitat – Comité des représentants permanents [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Mars	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
54.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-troisième session ^d	Mars	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
55.	Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 de l'Assemblée générale]	Mars/avril (2 jours)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
56.	Comité des pensions du personnel des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mars/avril (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
57.	Commission de la population et du développement, quarantième session [résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social]	9-13 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
58.	Comité d'experts de l'administration publique [résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social]	9-13 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
59.	Commission du désarmement [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	9-27 avril	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
60.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration, vingt-sixième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	16-20 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
61.	Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, vingt et unième session [résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	16-20 avril	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
62.	CNUDCI – Groupe de travail sur le droit des transports [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	16-27 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
63.	Forum des Nations Unies sur les forêts [résolution 2005/29 du Conseil économique et social]	16-27 avril	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	
64.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, seizième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	17-26 avril	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
65.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, réunions en parallèle pour des consultations officielles et groupes de travail [décision 1997/232 du Conseil économique et social]	17-26 avril (12 séances)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	
66.	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [résolution 45/158 de l'Assemblée générale] ^b	23-27 avril	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
67.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels, trente-huitième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	23 avril-11 mai	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
68.	Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	25 et 26 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
69.	Comité de l'information, vingt-neuvième session [résolution 33/115 C de l'Assemblée générale]	30 avril-11 mai	New York	110 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
70.	Commission du développement durable, quinzième session [décisions 1993/207 et 2005/228 du Conseil économique et social]	30 avril-11 mai	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
71.	Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, première session [résolution 55/33 D de l'Assemblée générale] ^b	30 avril-11 mai	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
72.	Comité contre la torture, trente-huitième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale] ^b	Avril/mai (3 semaines)	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an
73.	Comité contre la torture, Groupe de travail présession [résolution 56/44 de l'Assemblée générale] ^b	Avril/mai (1 semaine)	Genève	4 E	I (AEFR)	T	–	
74.	CESAP, soixante-troisième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Avril (7 jours)	Bangkok	52 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
75.	Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED [résolution 50/227 de l'Assemblée générale et décision 2005/211 du Conseil économique et social]	Avril (1 jour)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ^e	

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
76.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, première session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Avril/mai	Genève	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
77.	Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-neuvième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11] ^b	7-18 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
78.	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention [décision 60/197 de l'Assemblée générale] ^b	7-18 mai	Bonn	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
79.	Comité chargé des organisations non gouvernementales, reprise de la session [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	14-18 mai	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
80.	CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	14-18 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
81.	Instance permanente sur les questions autochtones [résolution 2000/22 du Conseil économique et social]	14-25 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
82.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, trente-huitième session [résolutions 34/180 et 60/230 de l'Assemblée générale] ^b	14 mai-1er juin	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
83.	Comité des droits de l'enfant – quarante-cinquième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	14 mai-1er juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
84.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	15 mai-27 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
85.	CNUDCI – Groupe de travail sur la passation de marchés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	21-25 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
86.	Commission de la science et de la technique au service du développement, dixième session [résolution 46/235 de l'Assemblée générale, et résolution 2002/37 et décision 2003/291 du Conseil économique et social]	21-25 mai	Genève	33 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
87.	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, cinquante-cinquième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	21 mai-1er juin	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
88.	Conseil des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les minorités [résolution 1998/246 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	28 mai-1er juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
89.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels, trente-huitième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	28 mai-1er juin	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
90.	Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, quinzième session [résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale]	29 mai-1er juin	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
91.	Assemblée générale – Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	Mai (4 semaines)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	SR	
92.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires [décision 2004/260 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	Mai (2 semaines)	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	
93.	Séminaire régional en vue d'étudier la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme [résolution 55/147 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an
94.	Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Mai (1 jour)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
95.	Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mai	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
96.	CEA – Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, vingt-quatrième réunion [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Mai	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
97.	CEA – Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, trente-huitième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Mai	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
98.	Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Mai/juin (7 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
99.	Commission du droit international, cinquante-neuvième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	Mai/juin (5 semaines)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
100.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX]	4-6 juin	New York	5 E	–	T	–	Une session par an
101.	UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	4-8 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
102.	Groupe d'experts gouvernementaux sur la coopération en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères [résolution 59/86 de l'Assemblée générale]	4-8 juin	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	
103.	Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	4-8 juin	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
104.	Comité des droits de l'enfant – groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	4-8 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
105.	PAM – Conseil d'administration, session annuelle [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^d	4-8 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
106.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – cinquantième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	6-15 juin	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	PV ^f	Une session par an
107.	Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles, première session [résolution 59/67 de l'Assemblée générale]	11-15 juin	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	–	
108.	Conseil des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage [décision 16 (LVI) du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	11-15 juin	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
109.	PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	11-22 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
110.	Comité des contributions, soixante-septième session [résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale]	11-29 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
111.	Comité du programme et de la coordination, quarante-septième session [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	11 juin-6 juillet	New York	34 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
112.	Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolutions 46/111 et 49/178 de l'Assemblée générale] ^b	18-22 juin	Genève	8 E	I (AEF)	T –	Une session par an
113.	Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale] ^b	18-29 juin	New York	138 G	I (AArCEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
114.	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, quarantième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	18 juin-13 juillet	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
115.	Comité des commissaires aux comptes [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	28 et 29 juin	New York	3 E	I (AF)	– –	Une session par an
116.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-quatrième session ^d	Juin	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR	Quatre sessions par an
117.	ONU-Habitat – Comité des représentants permanents [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Juin	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T –	Quatre réunions par an
118.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (6 à 8 séances par semaine, 30 séances au maximum)	New York	27 G	I (AArCEFR)	T SR ^e	
119.	Comité consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (3-4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
120.	PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Juin/juillet (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T –	Quatre sessions par an
121.	Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet	Genève	7 E	I (AF)	T PV ^g	Deux sessions par an
122.	Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer [résolution 60/30 de l'Assemblée générale]	2-6 juillet	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –	
123.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail des communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	2-6 juillet	Genève	9 E	I (AEFR)	T –	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
124.	Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	2-11 juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
125.	Conseil économique et social, session de fond [Charte]	2-27 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
126.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	9-13 juillet	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session tous les deux ans
127.	Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-dixième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	9-27 juillet	Genève	18 E	I (AEFRS)	T	SR	Trois sessions par an
128.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	11-13 juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
129.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Groupe de travail présession [résolutions 45/124, 47/94 et 60/230 de l'Assemblée générale] ^b	16-20 juillet	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an
130.	Conseil des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones [résolution 1982/34 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	16-20 juillet	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
131.	CFPI, soixante-cinquième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	16-27 juillet	New York	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
132.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention [résolution 55/70 de l'Assemblée générale] ^b	18-20 juillet	New York	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
133.	Conseil des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Forum intersessions sur les droits économiques, sociaux et culturels (Forum social) [décision 2003/264 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	19 et 20 juillet	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
134.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, trente-neuvième session [résolutions 34/180 et 60/230 de l'Assemblée générale] ^b	23 juillet-10 août	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
135.	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante et onzième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale] ^b	30 juillet-17 août	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
136.	CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
137.	Commission du droit international, cinquante-neuvième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	Juillet/août (5 semaines)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
138.	Séminaire sur le droit international [résolution 49/51 de l'Assemblée générale]	Juillet/août (3 semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
139.	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante-neuvième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	Juillet/août (3 semaines)	Genève	26 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
140.	Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Juillet/septembre (7 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
141.	Conseil des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail des communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	13-24 août	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
142.	Groupe des experts des Nations Unies pour les noms géographiques, vingt-quatrième session [résolution 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social]	20 et 31 août	New York	80 E	I (AArCEFR)	T	–	
143.	Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques [décision 2003/294 du Conseil économique et social]	21-30 août	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
144.	Commission des limites du plateau continental [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer] ^b	27-31 août	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
145.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires [décision 2004/260 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	Août (2 semaines)	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
146.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires [décision 2005/255 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	Août (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	
147.	CNUDCI – Groupe de travail sur la passation de marchés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	3-7 septembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
148.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	4 septembre- 21 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
149.	UNICEF – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	5-7 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
150.	PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	10-14 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
151.	CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	10-14 septembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
152.	Comité des droits de l'enfant – quarante-sixième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	10-28 septembre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
153.	Assemblée générale, soixante-deuxième session [Charte]	18 septembre- décembre	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR ^h	
154.	CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	24-28 septembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
155.	CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	Septembre (1 semaine)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	
156.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-cinquième session ^d	Septembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
157.	UNITAR – Conseil d'administration, quarante-cinquième session, deuxième partie [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale] ^d	Septembre (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AEFRS)	T	–	Une session par an
158.	UNRWA – Commission consultative [résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
159.	Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Septembre	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
160.	ONU-Habitat – Comité des représentants permanents [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Septembre	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
161.	PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Septembre/octobre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
162.	Comité des pensions du personnel des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Septembre/ octobre (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
163.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail des communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	1er-5 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
164.	Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	2-5 octobre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
165.	CNUDCI – Groupe de travail sur le droit des transports [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	15-25 octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
166.	Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-onzième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	15 octobre- 3 novembre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
167.	PAM – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^d	22-26 octobre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
168.	Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-dixième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11] ^b	30 octobre- 16 novembre	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
169.	CNUCED – Conseil du commerce et du développement, cinquante-quatrième session [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	Octobre (2 semaines)	Genève	148 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
170.	Convention sur la lutte contre la désertification – Conférence des Parties à la Convention, huitième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 60/201 de l'Assemblée générale] ^b	Octobre (2 semaines)	Madrid	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
171.	HCR – Comité exécutif, cinquante-huitième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	70 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
172.	Assemblée générale – dialogue de haut niveau sur le financement du développement [résolution 57/250 de l'Assemblée générale]	Octobre (3 jours)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
173.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, deuxième session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Octobre	New York	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
174.	Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/ novembre (5 semaines)	New York	7 E	I (AF)	T	PV ^g	Deux sessions par an
175.	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Conférence des Parties, treizième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 60/197 de l'Assemblée générale] ^b	5-16 novembre	Bonn	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
176.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels, trente-huitième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	5-23 novembre	Genève	18 E	I (AEFRS)	T	SR	Deux sessions par an
177.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Groupe de travail présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	26-30 novembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
178.	Commission des stupéfiants, reprise de la cinquantième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	28-30 novembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
179.	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – Réunion spéciale à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	29 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
180.	Comité contre la torture, trente-neuvième session [résolution 36/46 A de l'Assemblée générale] ^b	Novembre (2 ou 3 semaines)	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an
181.	Comité contre la torture, groupe de travail présession [résolution 56/44 de l'Assemblée générale] ^b	Novembre (1 semaine)	Genève	4 E	I (AEFR)	T	–	
182.	Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Novembre (1 semaine)	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
183.	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [résolution 45/158 de l'Assemblée générale] ^b	Novembre (1 semaine)	Genève	10 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
184.	Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [Convention] ^{b, d}	Novembre (1 semaine)	Genève	89 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
185.	Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, quarante-deuxième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Novembre (2 jours)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
186.	Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
187.	Onzième Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale] ^b	Novembre (1 jour)	Genève	139 G	I (AEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
188.	Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une séance par an
189.	Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Novembre	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
190.	Neuvième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [par. 1 de l'article 13 du Protocole modifié] ^{b, d}	Novembre	Genève	69 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
191.	Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [décision des États parties à la cinquième Conférence d'examen] ^{b, d}	Novembre/ décembre (1 semaine)	Genève	144 G	I (AArCEFR)	T	–	
192.	Commission du désarmement, session d'organisation [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Novembre/ décembre (1-2 jours)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
193.	Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	3-11 décembre	Genève	22 G	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
194.	Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, deuxième session [résolution 58/4 de l'Assemblée générale] ^b	10-14 décembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an et, après la deuxième session, tous les deux ans
195.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	11-13 décembre	Genève	23 G	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
196.	UNICEF – Conseil d'administration, session extraordinaire sur le budget [décision 2000/7 du Conseil d'administration]	13 et 14 décembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T PV	Une session tous les deux ans
197.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires [décision 2004/260 du Conseil économique et social et résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	Décembre (2 semaines)	Genève	5 E	I (AEFS)	T –	
198.	Université des Nations Unies – Conseil, cinquante-quatrième session [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T –	Une session par an
199.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-sixième session ^d	Décembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR	Quatre sessions par an
200.	Troisième réunion des États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [résolution 57/218 de l'Assemblée générale] ^b	Décembre (1 jour)	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
201.	Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 55/75 de l'Assemblée générale]	Décembre (1 séance)	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T –	Une séance par an
202.	CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Décembre	Genève	^c	I (AArCEFR)	T –	
203.	ONU-Habitat – Comité des représentants permanents [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Décembre	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T –	Quatre réunions par an
204.	PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Décembre	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T –	Quatre sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
205.	CNUCED – Autres conférences et réunions sur les produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
206.	CNUCED – Séminaires et groupes d'étude [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
207.	CNUCED – Consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
208.	CNUCED – Réunions directives du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (3 jours)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
209.	PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officieuses [résolutions 2020 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
210.	UNICEF – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officieuses [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
211.	Conseil économique et social, consultations officieuses [résolution 50/227 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
212.	Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction) [Charte]	Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV ^e	Selon les besoins
213.	Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
214.	Conseil de sécurité – Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
215.	Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
216.	Conseil de sécurité – Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
217.	Conseil de sécurité – Commission créée en application de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	3 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
218.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
219.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
220.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
221.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
222.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
223.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
224.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
225.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
226.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
227.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
228.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
229.	Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
230.	Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	119 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
231.	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
232.	Comité des conférences [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AEFRS)	T	–	Selon les besoins
233.	Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
234.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991)d	Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
235.	CEE – Comités et groupes de travail [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Selon les besoins	Genève	55 G	À déterminer	T	–	Selon les besoins
236.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale]d	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
237.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité]d	Selon les besoins	Arusha	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
238.	Conseil des droits de l'homme [résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	À déterminer (10 semaines)	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
239.	Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, dixième session [décision des États parties, décembre 2001]b, d	À déterminer (4 à 5 semaines)	Genève	90 G	I (AArCEFR)	T	–	
240.	CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, réunion d'experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer (3 semaines)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
241.	CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, réunion d'experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer (3 semaines)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
242.	CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, réunion d'experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer (3 semaines)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
243.	Réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [décision des États parties à la cinquième Conférence d'examen]b, d	À déterminer (2 semaines)	Genève	À déterminer	I	T	–	
244.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolution 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
245.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Asie et du Pacifique [résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Bangkok	51 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
246.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes [résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Santiago	41 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
247.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Afrique [résolution 1985/11 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
248.	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Une capitale dans la région	23 G	I (AER)	T	–	Une session par an
249.	Commission du développement durable, session d'organisation [résolution 1997/63 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 jour)	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
250.	Comité chargé des organisations non gouvernementales, session d'organisation [résolution 1996/31 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 jour)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
251.	Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique [décision 2004/51 du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	54 G	–	T	–	
252.	INSTRAW – Conseil exécutif [résolution 59/260 de l'Assemblée générale et résolution 2003/57 du Conseil économique et social]d	À déterminer	New York	10 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
253.	Comité spécial sur l'océan Indien [résolution 60/48 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	43 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
254.	Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [résolution 49/143 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–	
255.	Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes [résolution 47/120 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–	
256.	Commission de la consolidation de la paix [résolution 60/180 de l'Assemblée générale et résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité]	À déterminer	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	SR	
257.	CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
258.	CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
259.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe [résolutions 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social]	À déterminer	Vienne	55 G	I (AArEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
260.	Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	9 E	I (AF)	–	–	Une session par an
261.	Comité des commissaires aux comptes, session extraordinaire [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	3 E	–	–	–	Une session par an
262.	Réunion générale des représentants du système des Nations Unies et de l'Organisation des États américains [résolution 55/15 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	À déterminer	–	T	–	Une session tous les deux ans

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Organes créés en vertu d'instruments internationaux.

^c Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la CNUCED, par. 9).

^d Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^e Pour des séances plénières seulement.

^f Au paragraphe 8 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 9 de sa résolution 52/56, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa quarante et unième session, avait revu de nouveau ses besoins concernant l'utilisation de transcriptions non éditées et décidé de continuer d'utiliser ces transcriptions.

^g En cas d'auditions.

^h L'usage est de n'établir de procès-verbaux que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.

ⁱ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session

<i>Organe</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 [résolution 59/46 de l'Assemblée générale]	5-9 mars	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –
2. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale]	26 mars-5 avril	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –
3. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées [résolution 60/232 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –
4. Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T –
5. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité [résolution 48/26 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –
6. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T PV ^b

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b En cas d'audition.

C. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, 2007

<i>Organes</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	15 janvier	Vienne
2. OACI – Comité	15 janvier-2 février	Montréal
3. OMS – Conseil exécutif	22-30 janvier	Genève
4. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, reprise de la cinquième session	29-31 janvier	New York
5. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts	12 février-2 mars	Vienne
6. FIDA – Conseil des gouverneurs	13 et 14 février	Rome
7. OACI – Conseil	19 février-16 mars	Montréal
8. AIEA – Conseil des gouverneurs	5-9 mars	Vienne
9. OIT – Conseil d'administration du BIT et de ses comités	8-30 mars	Genève
10. UNESCO – Conseil exécutif	10-26 avril	Paris
11. OACI – Comité	16 avril-4 mai	Montréal
12. FIDA – Conseil d'administration	18 et 19 avril	Rome
13. UPU – Conseil d'exploitation postale	23 avril-4 mai	Berne
14. ONUDI – Comité du programme et du budget, vingt-troisième session	2-4 mai	Vienne
15. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	7-11 mai	Vienne
16. OMS – Assemblée mondiale de la santé, soixantième session	14-23 mai	Genève
17. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts	14-25 mai	Vienne
18. OACI – Conseil	22 mai-22 juin	Montréal
19. OMM – Conseil exécutif	28-30 mai	Genève
20. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts	29 mai-1 ^{er} juin	Vienne
21. OIT – Conférence générale	5-21 juin	Genève
22. AIEA – Conseil des gouverneurs	11-15 juin	Vienne

<i>Organes</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
23. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, vingt-huitième session	18-22 juin	Vienne
24. FAO – Conseil	20-25 juin	Rome
25. OIT – Conseil d'administration du BIT et de ses comités	22 juin	Genève
26. OMI – Conseil, quatre-vingt-dix-huitième session ordinaire	25-29 juin	Londres
27. ONUDI – Conseil du développement industriel	26-28 juin	Vienne
28. UIT – Conseil	Juin	Genève
29. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	27 août-7 septembre	Vienne
30. AIEA – Conseil des gouverneurs	10-14 septembre	Vienne
31. FIDA – Conseil d'administration	11 et 12 septembre	Rome
32. AIEA – Conférence générale	17-21 septembre	Vienne
33. AIEA – Conseil des gouverneurs	24 septembre	Vienne
34. UNESCO – Conseil exécutif	25 septembre-11 octobre	Paris
35. FMI/Banque mondiale – Réunions annuelles conjointes des Conseils des gouverneurs	Septembre	Washington
36. OMPI – Assemblées des États membres	Septembre/octobre	Genève
37. UNESCO – Conférence générale	Septembre/octobre	Paris
38. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d'experts	1 ^{er} -5 octobre	Vienne
39. UPU – Conseil d'administration	Octobre	Berne
40. OIT – Conseil d'administration du BIT et de ses comités	1 ^{er} -16 novembre	Genève
41. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, douzième session	5-9 novembre	La Haye
42. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, vingt-neuvième session	12-16 novembre	Vienne
43. FAO – Conseil	14-16 novembre	Rome
44. FAO – Conférence	17-24 novembre	Rome
45. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de la coopération et de l'assistance techniques	19-21 novembre	Vienne
46. OACI – Conseil	19 novembre-14 décembre	Montréal
47. AIEA – Conseil des gouverneurs	22 et 23 novembre	Vienne
48. FAO – Conseil	26 novembre	Rome
49. OMI – Conseil, vingt-quatrième session extraordinaire	29 et 30 novembre	Londres
50. ONUDI – Conférence générale, douzième session	3-7 décembre	Vienne



06-53282 (F) 041006 051006

<i>Organes</i>	<i>Dates (2007)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
51. OMI – Assemblée, vingt-cinquième session	3-14 décembre	Londres
52. FIDA – Conseil d’administration	12 et 13 décembre	Rome
53. OMI – Conseil, quatre-vingt-dix-neuvième session ordinaire	14 décembre	Londres
54. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée, treizième session	À déterminer	Kingston
55. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	À déterminer	La Haye
56. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session	À déterminer	La Haye ou New York
57. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	À déterminer	La Haye
58. Organisation mondiale du tourisme – Assemblée générale	À déterminer	Cartagena
59. Conférence visant à faciliter l’entrée en vigueur du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires	À déterminer	À déterminer